



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023.02.12

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 09 février 2023**

**Budget primitif 2023 : Budget  
annexe ZA Ty ar Menez III**

DATE DE CONVOCATION

03 février 2023

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 27

Nombre d'absents : 0

Procurations : 6

Nombre de votants : 33

Vote

Ayant voté pour 27

Ayant voté contre 5

S'étant abstenu 1

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2023 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Michel CORRE, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Brigitte DENIEL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Tiphaine BOISSON, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

**Etaient absents :**

**Etaient représentés :**

Françoise MORVAN À Patricia HENAFF, Nathalie BATHANY À Bernard NICOLAS, Romain ABGRALL À Michel CORRE, Julie MERCIER À Françoise LOUEDEC, David MOAN À Aude BURGER-CUZON, Loise QUERE À Claire LE VOT

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Budget primitif 2023 : Budget annexe ZA Ty ar Menez III

**Rapporteur :**

**Jean-Paul TOULLEC 6ème Adjoint au Maire**

**Exposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération n°2021-12-15 du 16 décembre 2021 approuvant la création du budget annexe ZA de Ty ar menez III

Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57

Considérant la consultation de la commission plénière du 2 février 2023 sur le projet de budget primitif du budget annexe de la ZA de Ty ar Menez tel qu'exposé ci-dessous,

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2023, arrêté comme suit
  - En Section de fonctionnement : 836.256,77 €
  - En Section d'investissement : 831.251,77 €

**Projet de délibération soumis à la :**

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 02 février 2023

**Délibération du Conseil Municipal :** Motion adoptée par 27 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 1.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 09 février 2023

**Le Maire,  
Dominique CAP**



**Le secrétaire de séance,  
Raymond-Jean LAURET**



**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Transmis à la Préfecture le 14 février 2023

Publié le 15 février 2023

Notifié le